

**Allocution de Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de
l'Enseignement obligatoire, lors de la proclamation des résultats
du Championnat de Bureautique 2010, organisée par l'APSB,
le 24 avril 2010 à l'Athénée royal d'Ans-Allieur**

Madame la Présidente,
Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le Préfet des études,
Monsieur le Proviseur,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et les professeurs,
Chers lauréates et lauréats,

C'est avec un très grand plaisir que j'ai répondu favorablement à l'invitation que m'avait adressée Madame Delange, Présidente de votre Association des professeurs de secrétariat et de bureautique lors de l'inauguration de la nouvelle cyberclasse de l'AR Esneux.

A cette occasion, il m'a été donné de percevoir, de façon très concrète, la nécessité d'implanter le plus rapidement possible dans nos classes le recours aux Technologies de l'information et de la communication et plus particulièrement à la mise en œuvre des logiciels de traitement de texte, de bureautique.

Car, si les TIC sont le terrain de jeu privilégié de la majorité des jeunes, ils sont aussi un outil d'insertion déterminant dans l'exercice de la vie professionnelle, de la vie sociale et culturelle.

Le Gouvernement de la Communauté française poursuit ainsi, aux côtés des Régions et du Fédéral, des efforts importants d'équipement et de formation dans le cadre du Plan national de lutte contre la réduction de la fracture numérique.

Le Gouvernement soutient la mise à disposition d'un équipement informatique de qualité, et des formations nécessaires à l'utilisation raisonnée, rigoureuse et efficace de l'outil informatique en tant que vecteur d'information, mais aussi d'apprentissage.

Idéalement, la familiarisation aux TIC doit s'envisager dès le plus jeune âge. L'école est le lieu idéal pour atteindre cet objectif ambitieux. La démocratisation de notre enseignement doit aussi prendre en compte la démocratisation de l'accès aux Technologies de l'information et de la communication pour tous les jeunes enfants et adolescents qui sont concernés par l'obligation scolaire.

C'est la raison pour laquelle les Régions ont consacré des moyens particulièrement importants pour renforcer l'équipement et la connexion des écoles à internet (le projet « cyberclasse » en Région wallonne et le Plan Multimédia des écoles en Région bruxelloise).

La Communauté s'est, pour sa part, investie dans la formation à l'utilisation de ces outils. L'enjeu reste en effet non seulement celui de renforcer l'accès à l'équipement, mais également de former des citoyens capables de passer du statut de consommateur d'informations à celui de producteur de contenus.

Comment en effet envisager un enseignement adapté aux besoins des apprenants si les outils qui leur sont familiers sont absents des moyens utilisés pour l'apprentissage ? Faute de répondre à ces défis, le fossé qui sépare l'école de la jeunesse risque encore de se creuser.

Tous les élèves doivent acquérir, dès que possible, les compétences leur permettant d'exploiter efficacement les TIC tant dans leur parcours scolaire que dans leur vie sociale et professionnelle. Cet axe de formation permettra de rejoindre les objectifs d'égalité d'accès à l'information par tous et de réduire la fracture numérique en ce sens que chacun devra être à même de fréquenter avec sérénité et maîtrise les outils technologiques liés au traitement de l'information dans sa vie sociale, professionnelle et culturelle.

Des projets comme ceux développés par votre Association œuvrent largement dans cette optique en permettant aux élèves d'utiliser les outils informatiques en vue de mieux s'informer, de mieux structurer leur pensée et de mieux communiquer les résultats de leur recherche d'information, qu'elle vienne d'Internet ou d'ailleurs.

En outre, la saine rivalité qu'installent entre les écoles des épreuves comme vos championnats interscolaires de dactylographie et de traitement de texte cultive une démarche de rigueur, de respect des normes fixées par le monde de l'édition, tout en privilégiant une utilisation intégrative des logiciels standards.

Ces concours permettent de développer la notion d'excellence tout en provoquant chez les jeunes un souci de la précision voire de l'aspect esthétique d'un document, en installant une sorte de respect de la chose écrite, dans le fait qu'elle permet de communiquer sa pensée aux autres.

Non seulement, ces épreuves favorisent la maîtrise de l'outil informatique, mais elles affranchissent aussi les élèves des différents obstacles qui pourraient les empêcher d'appréhender les nouvelles technologies avec sérénité, confiance et par conséquent avec efficacité. Elles concourent bien sûr ainsi à les rendre autonomes et disponibles pour les exigences posées par l'accès au marché du travail, qu'il s'agisse des professions liées au secrétariat, mais aussi à la bureautique.

Je suis extrêmement sensible à la qualité des relations que votre Association crée naturellement entre les enseignants de secrétariat et de bureautique de l'ensemble des réseaux, confrontés au-delà des frontières institutionnelles, à la même nécessité de parfaire les apprentissages de leurs étudiants.

Ainsi, l'environnement du site de votre Association, les outils didactiques mis à la disposition des enseignants constituent une réserve d'instruments indéniablement performants pour, non seulement, initier aux procédures, mais aussi pour mener à bien la résolution de tâches dans le cadre des techniques d'accueil, d'organisation et de secrétariat. C'est ainsi qu'il convient de mettre en exergue l'adjuvant indispensable de l'Association dans la mise en œuvre d'une didactique des compétences en conformité avec les recommandations de l'inspection, les référentiels et les programmes.

Dans le même ordre d'idées, il importe enfin de mettre en évidence le rôle de votre Association dans l'actualisation des aspects techniques qui ne manquent pas de se perfectionner de façon incessante dans le monde de l'informatique.

Enfin, le caractère international donné à votre action contribue aussi à accentuer l'ouverture des jeunes à l'Europe, au monde, à travers l'accès à des épreuves multilingues susceptibles de renforcer la qualité des apprentissages et la formation professionnelle.

Toutefois, le succès de votre action n'existerait pas sans la qualité des élèves qui l'accueillent aussi favorablement, qui s'y impliquent avec ténacité et qui se donnent un point d'honneur à y briller par la qualité de leurs réalisations.

Je voudrais donc les féliciter ainsi que leurs professeurs qui n'ont pas économisé leurs conseils, qui les ont soutenus dans leurs efforts, accompagnés en cela par les différentes directions des établissements qui ont concouru.

Sans plus attendre, je vais céder la parole aux représentantes de l'Association pour poursuivre cette proclamation des lauréates et lauréats, championnes et champions interscolaires de cette édition 2010, et redire encore ici à toutes et à tous, élèves, enseignants, chefs d'établissement et membres de l'APSB ma gratitude pour la qualité du travail accompli au quotidien.